

# Ndiaye met ses enfants à l'école alsacienne et envoie les racailles dans les écoles privées

écrit par Christine Tasin | 26 novembre 2022





Bien sûr, c'est dit de façon plus enveloppée, plus perverse. *L'enseignement catholique doit prendre sa part pour lutter contre la ségrégation scolaire.*

Je vous annonçais la chose, qui n'était pas encore officielle, pourtant , il y a quelques jours :

*Voilà donc un tribunal qui ordonne que soient rendus publics les éléments de classement des établissements scolaires en fonction de « l'indice de position sociale des élèves »*

*Sauf que si un tribunal aux ordres de Dupond-Moretti et des gauchistes [...] ordonne que tout ce que nous savons soit écrit noir sur blanc, ça pue.*

[...]

*Sauf que Macron et ses séides vont s'appuyer sur ces données devenues publiques pour obliger nos gosses à traverser la ville, voire le département pour aller côtoyer les pauvres défavorisés, censur relever le niveau, pendant que les gentils Mohamed qui menacent les profs de faire un Paty seront*

*implantés dans nos établissements de centre ville, pourtant déjà pas mal atteints par la variole islamique.*

[...]

*Je sens que les cartes scolaires vont voler en éclat...*

*Ce n'est écrit nulle part, mais c'est le sens de l'histoire. On prend le pari ?*

<https://resistancerepublicaine.com/2022/11/21/nos-enfants-meilleurs-que-les-autres-a-lecole-la-faute-a-leurs-parents-faut-que-ca-change/>

Bingo ! (bis ! )

Ndiaye n'a que « mixité sociale » à la bouche... Quoi de plus normal à l'heure du « grand remplacement », appelé par euphémisme « Transition démographique » ? Et le voilà qui utilise la décision du tribunal évoquée plus haut pour justifier de changer les règles du jeu et obliger le privé à accueillir une partie des élèves de Seine-Saint-Denis ou des quartiers Nord de Marseille. Et comme Macron a pris la précaution d'interdire aux nôtres l'enseignement à domicile... ça pue, ça pue, ça pue. Ça risque de saigner (dans quel sens je dis cela ? Je vous laisse deviner)

*L'enseignement catholique dans le viseur? Alors que le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, ne cesse d'afficher [la mixité sociale comme sa «priorité»](#), de récentes statistiques, issues de la publication des indices de positionnement social (IPS) de tous les collèges de France, pointent implicitement les établissements catholiques (1). À 39 %, les collèges privés sous contrat sont fréquentés par des élèves de catégories sociales «très favorisées». Les élèves de milieux «défavorisés», eux, ne représentent que 13 % de leurs effectifs. C'est à la suite d'une décision du tribunal administratif de Paris, en juillet 2022, que le ministère a fait la transparence sur ces fameux indices,*

publiés en «open data» en octobre. **Pap Ndiaye, qui dévoilera en janvier une série de propositions pour favoriser la mixité, a estimé à cette occasion que l'enseignement privé doit «prendre sa part» dans les initiatives à venir.**

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/mixite-sociale-l-enseignement-prive-s-inquiete-des-pressions-du-gouvernement-20221124>

Belkacem en rêvait, N'Diaye va le faire.

Le fameux IPS a été créé en 2016, permettant d'appréhender les inégalités sociales (sic !) et donc de donner plus de moyens (plus de sous, plus de profs, plus de dédoublements, plus de surveillants, plus de voyages... ) aux prétendus abandonnés de la République. Depuis 2020 l'IPS est déjà utilisé à Paris comme un outil d'imposition de la mixité sociale, pour la procédure d'affectation au lycée (Affelnet), permettant aux élèves venant d'un collège en zone islamisée avec un IPS bas d'être affecté dans les « bons lycées » et inversement. C'est comme cela que, à Henri IV, des élèves brillants, promis à un brillant avenir qui escomptaient bénéficier de l'excellent enseignement d'Henri IV se retrouvent à l'autre bout de Paris, pendant que, à leur place, il n'y a pas que des petits boursiers de valeur... Et cela continue à présent avec les affectations en classes post-bac... bonjour les dégâts pour les nôtres...

<https://resistancerepublicaine.com/2021/07/16/belkacem-en-revait-macron-la-fait-les-bons-lycees-inaccessibles-aux-bons-eleves/>

<https://resistancerepublicaine.com/2022/07/09/dechirante-lettre-dun-bachelier-ultra-brillant-pas-pris-a-polytechnique/>

<https://resistancerepublicaine.com/2016/12/07/non-a-la-mixite-sociale-a-lecole-imposee-par-belkacem-situation-explosive-dans-le-18eme-arrondissement/>

Et donc, la suite logique de l'histoire, c'est que la

Macronie s'attaque à l'enseignement privé, catholique essentiellement. C'est un pré carré qui leur échappe, ils ne supportent pas. C'est une épine dans leur pied ou plutôt dans leur projet d'annihilation de l'ascenseur social pour les familles de Français moyens.

**Et comme les syndicats gauchos de l'Education Nationale conchient la loi Debré et hurlent comme des loups dès qu'ils entendent « enseignement privé », Macron surfe sur la vague... Il n'y aura pas de syndicats enseignants non plus que la FCPE dans la rue.**

Politiques et professionnels ont déterrent la hache de guerre :

*Argument avancé? Les établissements sous contrat, financés à 75 % par l'État – qui prend en charge les salaires des profs, en échange de quoi le programme de l'Éducation nationale est appliqué -, doivent rendre des comptes en matière de mixité sociale. Les syndicats de l'enseignement public, eux, revendiquent régulièrement leur intégration à la «carte scolaire» – cette logique d'affectation des élèves en fonction de leur résidence -, de rigueur dans le public. Impensable, pourtant, au regard du cadre juridique. La loi Debré de 1959 a consacré le principe de libre choix des familles. Tout en respectant les termes du contrat avec l'État, les établissements privés sont autonomes dans le recrutement de leurs élèves. La scolarité y est payante, de 20 à 160 euros par mois selon les collèges, hors cantine.*

Evidemment ça ne plaît pas à Ndiaye... ni aux dégénérés qui, en bons marxistes, font reposer la « faute » des différences sur le « favorisé » au lieu de pointer du doigt le violent, le musulman refusant notre histoire, le dealer... bred tous ceux qui refusent la France et son enseignement.

Quand, en 2011 j'avais débattu avec Dieudonné, il avait clairement dit qu'il trouvait normal que son fils refuse d'apprendre l'histoire de France...

**Attendons-nous à de nouvelles destructions, touchant nos**

## **enfants au coeur. Qui les défendra ?**

*(1) L'enseignement catholique sous contrat scolarise 20 % des élèves français. Il représente l'écrasante majorité des inscrits (97 %) dans les établissements sous contrat.*

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/mixite-sociale-l-enseignement-prive-s-inquiete-des-pressions-du-gouvernement-20221124>